

Instance Permanente sur les Questions Autochtones

Vingt et unième session

New York, 25 avril-6 mai 2022

Point 5d : Dialogue consacré aux droits humains avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones

Déclaration conjointe, de l'association Acal El hajeb, membre du Congrès Mondial Amazigh, et du collectif des associations et organisations Amazigh du Maroc : Afza Tagzirt, Agraw Lille, Agharas Lkhir Tadouart, Tiwizi 59, Massinossa Tanger , Coordination des Associations Ait Ali Lakhssas, Coopérative ASOFO El hajeb, Organisation IZERFAN, Section APMM Chkouka Ait Baha, Réseau AZUL

Soutenue par le Réseau des Peuples Autochtones d'Afrique (AIPN)

Présentée par Amina AMHARECH

Madame la présidente,

Monsieur le Rapporteur Spécial,

Mesdames et messieurs les Experts,

Grâce à la volonté de nos prédécesseurs et à leur travail pour nous laisser un monde meilleur et plus équitable, nous avons la chance aujourd'hui d'avoir trois mécanismes dédiés aux Peuples Autochtones conformément aux résolutions 42/20, la 33/25 et la 2000/22. C'est une avancée institutionnelle capitale certes, mais qui ne peut évoluer si les États ne s'investissent pas réellement et de bonne foi dans ce processus de Reconnaissance, de Respect des Droits des Peuples Autochtones.

La Reconnaissance du droit à l'autodétermination, droit à la terre , territoires et ressources naturelles et droit au Consentement Libre Informé et Préalable dans le Respect total de l'autochtonie, des spécificités culturelle , identitaire et spirituelle mais aussi et surtout des Libertés individuelles et collectives.

Selon la résolution 2000/22, l'UNPFII a pour mandat de «discuter des questions autochtones sur le développement économique et social, l'environnement, la culture, l'éducation, la santé et les droits de l'homme» et le

discours inaugural de Monsieur Darios a mis en avant ce rôle ainsi que l'importance de toutes les questions relatives aux Peuples Autochtones.

Mesdames et messieurs membres du Forum , du Medpa et monsieur le RS, votre engagement et le notre et nous assumons notre responsabilité en réclamant nos droits et en proposant des solutions mais pour cela , il est primordial que les défenseurs autochtones soient protégés contre l arbitraire de la diabolisation et de la discrimination.

IZM, Ghazi Khellada, Kamaledine Fekhar et d'autres ne sont plus là pour parler

Les Détenus du Rif et ceux de Kabylie et notre sœur kamira naît sid ne peuvent pas se défendre derrière les barreaux et peut que demain ça sera notre cas aussi. Mais tant qu on le pourra, nous sœurs et frères autochtones du Monde, on continuera à clamer nos Droits pour que nos ancêtres n aient pas honte de nous et que nos enfants soient fiers de nous.

Pour cela, notre seule recommandation est que nous soyons tous : Institutions onusiennes, Etats et PA, Responsables moralement , humainement et juridiquement en respectant toutes résolutions, déclarations ou conventions car il y va de notre survie à toutes sur cette Terre qui appartient à tout le Monde et que nous devons préserver.

Tanmirt